

**Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) Haute Maurienne Vanoise
Service Enfance
Accueil de Loisirs extrascolaire « Pirouette Cacahouète »
Accueils SITES VAL CENIS
Règlement intérieur Eté 2021**

CONTEXTE

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale HMV (CIAS HMV) exerce depuis le 1er septembre 2019 la compétence Action Sociale de la CCHMV dont la politique Enfance Jeunesse. Dans le cadre de la politique Enfance, le CIAS HMV gère et met à disposition des familles un service d'accueil extrascolaire facultatif et payant durant les vacances d'été. Le CIAS HMV gère directement sur les sites de Val Cenis des accueils déclarés en Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) auprès de la DDCSPP (*Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations*) et du Conseil Départemental (PMI). Sur le site de La Norma, un accueil est organisé en lien avec le CIAS par convention avec l'association Maison du Tourisme gestionnaire de l'accueil. Cet accueil est également déclaré sous forme d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH). Le financement des accueils par la CAF et la MSA permet une tarification dégressive en fonction des revenus.

Respectant les réglementations en vigueur relatives aux accueils collectifs de mineurs, à l'hygiène et la sécurité alimentaire, ces accueils mettent en œuvre les orientations du projet éducatif du CIAS HMV.

Le règlement intérieur ci-après concerne exclusivement l'ALSH Pirouette Cacahouète, géré par le CIAS HMV et organisant les sites d'accueil de Val Cenis.

L'Accueil de Loisirs de La Norma géré par l'association Maison du Tourisme de la Norma par convention avec le CIAS HMV, fait l'objet d'un règlement intérieur, d'une inscription et facturation propres.

Contact : Marion Cavelier 04.79.20.40.71 / club-enfants@la-norma.ski. Plus d'infos aussi sur le site : <http://www.cchautemaurienne.com/enfants-3-11-ans> - Rubrique Vacances d'été

VACANCES D'ETE			
	4-12 ans	3-6 ans	3-6 ans et 7-11 ans
Lieux d'accueil	La Norma	Val Cenis Sollières	Val Cenis Lanslebourg
Capacités	Seront précisées selon protocoles sanitaires juillet 2021	3-6 ans = 16 places	3-6 ans = 16 places 7-11 ans = 24 places
Dates d'ouverture	Du 07/07 au 31/08/2021 Du lundi au vendredi	Du 07/07 au 13/08/2021 Du lundi au vendredi sauf le 14/07/2021	
Horaires	8h30-17h	8h30-18h	
Transports	<ul style="list-style-type: none"> Au départ de Fourneaux/Modane/Le Bourget/Avrieux/Villarodin pour La Norma 	<ul style="list-style-type: none"> Au départ de Bessans/Bonneval sur Arc pour VC Lanslebourg (mini 3 inscrits) Pour les 7-11 ans : au départ du site de VC Sollières pour l'accueil de VC Lanslebourg 	
Particularités	Repas froids et goûters fournis par les familles	Repas froids et goûters commandés, ou fournis par les familles et respectant la charte repas.	
Contact Gestionnaire	Maison de La Norma. Contact : Marion Cavelier 04.79.20.40.71 / club-enfants@la-norma.ski	CIAS HMV - ALSH Pirouette Cacahouète	

Le calendrier, les horaires et les lieux d'accueil indiqués ci-dessus sont susceptibles d'être modifiés en cas de modification du calendrier scolaire officiel de l'Académie de Grenoble ou en raison de contraintes organisationnelles d'accueil imprévues à ce jour (disponibilité des locaux, transport, contraintes sanitaires...).

ORIENTATIONS EDUCATIVES

Visant à contribuer au développement du loisir « Jeune » et accompagner le passage de l'enfance à l'âge adulte en travaillant sur la notion de « parcours éducatif », l'ensemble des accueils Pirouette Cacahouète suit les objectifs suivants :

- Développer la formation d'écocitoyens, autonomes, responsables et solidaires
- Encourager la réussite scolaire et l'insertion sociale
- Favoriser la découverte, les apprentissages et l'épanouissement personnel
- Garantir les meilleures conditions de santé psychique et physique

Projet éducatif et projet pédagogique sont en consultation libre sur le site internet de la Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise : <http://www.cchautemaurienne.com/enfants-3-11-ans>

ACCUEILS ET FONCTIONNEMENT

Géré par le Service Enfance, l'accueil de loisirs « Pirouette Cacahouète » est organisé en accueil de loisirs multisites avec un directeur ALSH. **Disposant de capacités d'accueil limitées** et d'un agrément de la Protection Maternelle Infantile (PMI), l'ensemble des accueils est ouvert aux enfants âgés de plus de 3 ans ou scolarisés, jusqu'à 11 ans. Les enfants en CM2 ont la possibilité de choisir toutefois de s'inscrire en enfance ou en jeunesse sur les accueils gérés par le CIAS HMV.

L'accueil sur une journée ne sera assuré sur chaque site qu'à partir de 5 enfants inscrits au cours de la même journée sur 1 des ½ journées. Si ce seuil n'est pas atteint, l'accueil du site sera fermé pour la journée. Il sera alors proposé aux parents des enfants concernés de les regrouper sur le site ouvert. Un transport sera mis en place pour se rendre d'un site à l'autre. Les parents concernés en seront informés le jeudi de la semaine précédente.

Les inscriptions peuvent se faire à la journée ou ½ journée (avec ou sans le temps du repas), à vérifier en fonction du programme d'animations.

Les arrivées / départs des enfants se font selon le protocole ci-dessous :

Site	Sollières	Lanslebourg	Lanslebourg
Tranche d'âge	3-6 ans	3-6 ans	7-11 ans
Lieu	Cantine	Classe des maternelles	Pôle Enfance
Horaires Créneaux Départs/Arrivées	8h30-9h30 / 12h-12h30 / 13h30-14h / 17h-18h	8h30-9h30 / 12h-12h30 / 13h30-14h / 17h-18h	8h30-9h30 / 12h-12h30 / 13h30-14h / 17h-18h
Accueil des enfants de 7-11 ans possible à la salle sous la mairie à Sollières 8h30-9h / 17h30-18h. Ils seront emmenés (sur réservation par mail) en minibus (capacité max. 8 places) à Lanslebourg pour la journée d'activités.			

Dans le **sac à dos** de votre enfant, il y aura son repas + goûter si maison (dans un sac isotherme : il ne pourra pas être conservé au réfrigérateur), sa gourde d'eau, un masque (en cas de transport pour les activités ou pour l'après-midi), sa casquette, ses lunettes de soleil, sa veste, de la crème solaire et un sac cabas avec son prénom afin de faciliter le stockage de ses affaires en journée.

Tous les repas (commandés ou maison) seront des repas froids facilement transportables ou des pique-niques. Les jours de pique-niques prévus sont précisés sur la plaquette été.

Charte repas pour les repas fournis par les parents

Fourni le matin même à température du réfrigérateur ($\pm 3^{\circ}\text{C}$), le repas « maison » est livré dans un sac isotherme portant le nom et le prénom de l'enfant. Stockés (à réception) tels quels sur le lieu d'accueil, les composants du repas « maison » sont conditionnés de manière étanche et individuelle, de préférence en boîte alimentaire étanche type Tupperware. Pour rappel, aucun plat ne sera réchauffé cet été. Tous les repas (commandés ou maison) seront des repas froids facilement transportables ou des pique-niques. Les jours de pique-nique sont précisés sur la plaquette été.

Transports

Un transport est proposé aux enfants des communes les plus éloignées du lieu d'accueil : Bonneval sur Arc / Bessans. Il ne sera mis en place que si 3 enfants minimum sur chaque ligne (Bonneval s/Arc / Bessans) sont inscrits au transport. Les parents concernés en seront informés le jeudi de la semaine précédente (voir Modalités d'inscription).

Horaires des transports :

- Bonneval sur Arc Tralenta et Village : 8h15-18h00
- Bessans Le Carreley et La Poste : 8h25-17h50

Accueil des enfants de 7-11 ans possible à la salle sous la mairie à Sollières 8h30-9h / 17h30-18h.

Ils seront emmenés (sur réservation par mail) en minibus (capacité max. 8 places) à Lanslebourg pour la journée d'activités.

REGLES DE VIE

- L'enfant inscrit doit respecter les règles de vie de l'accueil, le personnel, les locaux et le matériel mis à disposition, ainsi que les consignes des animateurs.
- Une attitude correcte est exigée des enfants, aussi bien au niveau de la tenue, que du langage et du comportement.
- Il ne sera toléré aucune incivilité, grossièreté ou écart de langage, ni aucun acte de violence physique ou verbale envers quiconque (enfant ou adulte).
- En cas de manquement à ces règles, le CIAS HVM se réserve le droit d'appliquer une sanction appropriée à la gravité de la faute voire d'exclure temporairement l'/les enfant(s) des accueils du Service Enfance.
- Les parents doivent veiller à ce que leur(s) enfant(s) n'apporte ni objets de valeur, ni objets dangereux, ni téléphones aux accueils du Service Enfance. La responsabilité des organisateurs ne sera pas engagée en cas de perte ou vols d'objets personnels.
- L'arrivée et le départ des enfants doivent être signalés aux animateurs présents sur l'accueil, et les heures consignées sur le registre de présences.
- Aucun enfant n'est confié à une personne ne figurant pas sur l'autorisation parentale.
- Aucun enfant ne peut partir seul de l'accueil sans l'autorisation parentale inscrite au dossier d'inscription.
- Les enfants devront avoir une tenue adaptée à la météo et à l'activité programmée.

SANTE

- Traitements médicaux : Si votre enfant doit suivre un traitement médical pendant sa présence au centre de loisirs, les parents informent directement le Service Enfance, et nous apportent une ordonnance récente au nom de l'enfant et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice). Aucun médicament ne sera dispensé sans prescription médicale. Aucune automédication ne sera tolérée. Pour éviter tout incident, il est demandé aux parents de ne pas confier de médicaments à leurs enfants.
- PAI : L'accueil d'enfants souffrant d'une pathologie ou d'une allergie et devant suivre un traitement médical de longue durée est conditionné aux démarches suivantes :
 - Les parents informent directement le Service Enfance des problèmes de santé rencontrés par l'enfant (susceptibles d'influer sur l'organisation des accueils) au moment de l'inscription.
 - Le CIAS HVM prend connaissance du dossier sanitaire et se positionne sur la possibilité (ou non) d'un accueil individualisé.
 - Dans la mesure où l'accueil est accepté, un dossier sanitaire (PAI) précisant les problèmes médicaux rencontrés, les traitements suivis et conduites à tenir par le personnel d'encadrement est constitué par la famille, le médecin référent, le directeur de l'accueil et l'animateur en charge de son suivi. Celui-ci peut être effectué en lien avec l'école.
 - Autorisation parentale, ordonnance, certificat et traitement médicaux sont délivrés par la famille au directeur de l'accueil avant l'arrivée de l'enfant et pour la durée d'inscription. L'ensemble est restitué à la famille à l'issue de la période d'accueil.
 - **En cas d'allergie alimentaire, un panier repas devra être fourni par la famille (dans le respect de la « charte repas »).**

INSCRIPTIONS

L'accès à l'accueil extrascolaire nécessite une inscription de l'enfant à l'ALSH « Pirouette Cacahouète ». L'inscription impose l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Les inscriptions peuvent se faire à la journée ou ½ journée (avec ou sans le temps du repas), à vérifier en fonction du programme d'animations. Lors des inscriptions, les demandes de transport doivent être formulées.

Lors de l'inscription de votre enfant de 3-6 ans, si le site choisi est complet, nous vous proposerons d'accueillir votre enfant sur le 2^{ème} site dans la mesure des places disponibles. Aucun transport ne sera mis en place entre les 2 sites : vous emmènerez votre enfant par vos propres moyens sur ce 2^{ème} site.

Dossier d'inscription

Pour chaque enfant et année scolaire, les parents doivent remplir, dater et signer un dossier d'inscription, commun à tous les types d'accueils (périscolaire/extrascolaire) sur tous les sites.

Il comprend :

- Informations sur les responsables légaux & autorisation parentale
- Fiche sanitaire de liaison
- Copie des vaccins
- Copie d'attestation du Quotient Familial (QF) pour les régimes autres que la CAF (ex : MSA) ou dernier avis d'imposition.
- Copie d'attestation d'assurance « Responsabilité Civile » extra-scolaire en cours de validité

- 1- Si vous n'avez pas rempli de dossier pour l'inscription de votre enfant à l'accueil périscolaire de Fourneaux, Modane, Aussois, Avrieux, Val Cenis Sollières, Val Cenis Lanslebourg, Bessans ou Bonneval sur Arc ou à un accueil extrascolaire pour l'année 2020-2021, vous trouverez le dossier d'inscription et la fiche sanitaire :
 - En version papier sur demande auprès des animateurs ou par mail c.gros@cchmv.fr à retourner complet par mail ou à la maison cantonale à Modane ou à la CCHMV à Val Cenis Lanslebourg avec les pièces demandées (copie des vaccins, de l'attestation de quotient familial de la CAF et de l'attestation d'assurance)
 - En version numérique via les liens suivants : Dossier d'inscription : <https://forms.gle/v3Ppy7QJa2RusgDQ9> et Fiche sanitaire : <https://forms.gle/7n9DtkzGmy2EF8> ou sur le site du portail familles : <https://portail-familles.net/cchmv>
- 2- Si vous avez déjà rempli un dossier d'inscription pour votre enfant pour l'année scolaire 2020-2021 et fournies toutes les pièces demandées (copie des vaccins, de l'attestation de quotient familial de la CAF et de l'attestation d'assurance), vous pouvez procéder directement aux inscriptions sur les périodes requises.

Ce dossier d'inscription est commun à tous les accueils Pirouette Cacahouète périscolaires et extrascolaires, valable pour l'année scolaire en cours, de septembre à août.

Pour qu'une inscription aux différents accueils périscolaires et extrascolaires soit prise en compte, toutes les factures de l'année scolaire précédente doivent avoir été réglées, et le dossier d'inscription complet devra avoir été remis au Service Enfance avant la 1^{ère} fréquentation de l'enfant.

Modalités et Délais d'inscription

A partir du mardi 15 juin 2021, de préférence sur le portail familles : <https://portail-familles.net/cchmv> jusqu'au mercredi minuit de la semaine précédente, ou par mail auprès de Caroline : c.gros@cchmv.fr jusqu'à la veille avant 12h, en fonction des places disponibles.

Les inscriptions aux séjours (Nuit des Petits, Séjour 6/7 ans, Séjour 8/11 ans et Séjour Passerelle) et aux transports se font uniquement par mail auprès de Caroline : c.gros@cchmv.fr.

Les inscriptions aux activités cyclos et nautiques des 7-11 ans sont soumises à la fourniture de l'attestation « Point de contrôle vélo » ou « Aquatique » au plus tard la veille de l'activité.

ANNULATIONS ET RETARDS

→ L'annulation d'une réservation hors délai soit après le jeudi midi de la semaine précédente doit être faite dès que possible et au plus tard le 1^{er} jour d'absence **uniquement par SMS 06 70 57 05 57 ou par mail c.gros@cchmv.fr**. Tout temps d'accueil réservé et non annulé avant le jeudi 12h de la semaine précédente est dû et facturé. Sur présentation d'un justificatif (certificat médical, hospitalisation, décès), l'exonération de facturation ne peut survenir qu'à partir du 2^{ème} jour.

Seuls les parents sont habilités à modifier les inscriptions de leurs enfants.

→ Au-delà de 3 absences d'un enfant sur une semaine de vacances sans information au préalable du Service Enfance, le CIAS HMV se réserve le droit d'exclure l'enfant du prochain accueil prévu.

→ Les parents s'engagent à récupérer leur(s) enfant(s) au plus tard à l'heure de fermeture de l'accueil. Au-delà de 3 retards sur une période de vacances, le CIAS HMV se réserve le droit d'exclure l'enfant du prochain accueil prévu.

TARIFICATION, FACTURATION ET REGLEMENTS

Les tarifs sont fixés par délibération du Conseil d'administration du CIAS HMV et révisables chaque année. (**Grille tarifaire ci-dessous**). La facturation est effectuée par Sophie (06 20 38 33 27, s.coubat@cchmv.fr) au CIAS HMV. Vous recevrez une facture en format papier par courrier et numérique sur le portail familles. Les règlements sont à faire auprès du Trésor Public de Modane.

Tout temps d'accueil réservé et non annulé avant le jeudi 12h de la semaine précédente est dû et facturé. La facturation est forfaitaire. Elle est établie au mois.

- En l'absence d'information ou d'attestation relative au Quotient Familial (QF), la facturation est établie en référence au QF le plus élevé de la grille tarifaire.
- Le règlement des factures s'effectue par CB via le portail familles, par virement (RIB : BDFEFRPPCCT FR59 3000 1002 79D7 3900 0000 007), chèques à l'ordre du Trésor Public, CESU ou espèces auprès Trésor Public de Modane ou par prélèvement automatique (formulaire à demander à Sophie).
- Pour toute erreur de facturation, les familles contactent Sophie.
- Pour tout problème de règlement, les familles contactent le Trésor Public de Modane au 04 79 05 06 90.
- Les familles informent Sophie de tout changement de situation (familial ou professionnel) pouvant avoir un impact sur le calcul du Quotient Familial et la facturation.

TARIFS A COMPTER DU 7 JUILLET 2021

Les tarifs sont délibérés par le conseil d'administration du CIAS HMV. La contribution des familles est inférieure au coût réel de fonctionnement, qui comprend les frais engagés pour l'encadrement des enfants et leurs activités, la fourniture des repas éventuels et les frais de gestion administrative et technique. La différence entre le prix demandé et le coût réel est pris en charge par le CIAS HMV.

	½ Journée	Temps du midi	Journée	Forfait engagement semaine	Repas + goûter commandé
Moins de 400€	3€	1.25€	6.50€	-20%	5.50 €
De 400 à 599€	4€	1.60€	8€		
De 600 à 799€	5€	2.15€	12€		
De 800 à 999€	6€	2.50€	14€		
De 1000 à 1199€	6.5€	2.65€	15€		
De 1200 à 1599€	7€	3€	16€		
De 1600 à 1999€	8.5€	3.55€	19€		
2000€ et plus	9.5€	4.05€	21€		

Tarifs séjours	3/6 ans	6/8 ans	8/11 ans
Moins de 400€	34€	57€	72€
De 400 à 599€	41€	68€	86€
De 600 à 799€	48€	79€	101€
De 800 à 999€	55€	90€	115€
De 1000 à 1199€	62€	102€	129€
De 1200 à 1599€	68€	113€	144€
De 1600 à 1999€	75€	124€	158€
2000€ et plus	82€	136€	172€

- 15% sur le plein tarif à partir de l'inscription du 2ème enfant et suivant d'une famille sur le même accueil.
- Application du tarif QF8 majoré de 25% pour les enfants hors du territoire de la CCHMV.

VALIDITE DU REGLEMENT INTERIEUR

Le présent règlement peut faire l'objet de modifications et/ou compléments dans le cadre de protocoles spécifiques imposées et/ou nécessaires. Ces modifications de fonctionnement et protocoles font l'objet d'un document spécifique et d'une information auprès des familles. L'inscription et la participation à l'accueil de loisirs imposent pleine et entière acceptation de ces protocoles et modifications de fonctionnement.